

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

La commune du Rayol-Canadel dispose de deux emplacements sur le domaine public pouvant permettre l'installation de camion-pizza. La présente publicité a pour but de sélectionner les candidats potentiels pouvant répondre aux attentes de la commune.

I - Pouvoir Adjudicateur

Commune du Rayol Canadel sur Mer représenté par Monsieur le Maire.

II - Cadre légal

Ordonnance du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

III - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la passation de deux autorisations d'occupation du domaine public comme suit :

Autorisation n°1 : Surface de 14 m² sur la parcelle AI 112, Place du Révérend Père Pire

Autorisation n°2 : Surface de 11 m², Place Michel Goy

Les plans précis sont consultables sur demande en Mairie.

IV - Durée

Les autorisations d'occupation du domaine public seront données pour 2 ans (2019 et 2020) et auront les durées de validité suivantes :

- Autorisation n°1 : tous les jours midi et soir du 1^{er} avril au 30 septembre,
- Autorisation n°2 : tous les dimanches, lundis, mercredis et vendredis soir du 15 juin au 15 septembre 2018.

V - Décomposition en lots

Les candidats devront préciser dans leur candidature pour quel lot ils souhaitent postuler. Un même candidat ne pourra pas postuler pour les 2 autorisations.

VI - Redevances

En contrepartie de la mise à disposition de l'espace public, le bénéficiaire devra acquitter auprès de la commune du Rayol Canadel sur Mer une redevance annuelle. Le montant minimum de cette redevance est fixé par la commune soit :

- Autorisation n°1 : 2 400 euros
- Autorisation n°2 : 600 euros

VII - Présentation des candidatures et critères d'admission :

Les dossiers sont à envoyer sous double enveloppe, ou à déposer contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie du Rayol Canadel sur Mer - Secrétariat Général - RD 559 83 820 RAYOL CANADEL SUR MER.

VIII - Présentation des offres et choix du délégataire

Les candidats devront dans leur proposition remettre à minima les éléments suivants : une lettre de candidature motivée ; une description détaillée de leur entreprise, les attestations DC7 et d'assurance en responsabilité civile et professionnelle.

La commission Tourisme- Développement économique dressera la liste des candidats ayant postuler et retiendra l'offre la plus adéquate selon les critères suivants : qualité esthétique de l'aménagement proposé, type d'installation, moyens humains, insertion du dispositif dans son environnement, ...

La commune se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats.

IX- Langue

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigés français.

X - Date limite de présentation des candidatures : 09 février 2018 à 12h00